

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/05/2016 A 20 H 00

Présents : Jean-Paul PETIT - Patrice SAULE - Daniel MOLLARD - Frédéric CALVAIRE - Catherine VARVAT - Marc GAUTIER - Pascal SERVAIS - Fabienne BACCONNIER - Cédric VILLARD - Catherine AUGER - Ludovic VINCENT - François DEL LITTO - Sylvène ALLARD

Excusés : Kevin O'ROURKE (pouvoir donné à Frédéric CALVAIRE) - Hélène MUSOLESI (pouvoir donné à Sylvène ALLARD)

Secrétaire de séance : Mme Catherine AUGER

Quorum atteint (13 présents)

Le conseil approuve le compte-rendu de la réunion du 13/04/2016.

Puis le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-Paul PETIT, Maire de St Pierre d'Entremont Isère, a délibéré sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

DELIBERATIONS

BUDGET / FINANCES – Dissolution du SIVU des remontées mécaniques / Transfert de la compétence à la CCCC (Communauté de Communes Cœur de Chartreuse)

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de M. le Préfet en date du 13 mai 2016 concernant le projet de dissolution du SIVU des Remontées Mécaniques « Saint Pierre de Chartreuse – Le Planolet ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** le projet de dissolution du SIVU des Remontées Mécaniques « Saint Pierre de Chartreuse – Le Planolet »
- **CHOISIT** de transférer les compétences du SIVU à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse

Vote Pour : 15 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

BUDGET / FINANCES – Choix maître d'œuvre concernant les travaux de glissement route du recoud

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de choisir un maître d'œuvre pour réaliser des travaux concernant deux glissements de terrain sur la route communale du Recoud.

Ces travaux sont à réaliser en urgence afin de ne pas couper la circulation actuelle, notamment l'accès au site touristique de Saint Même.

M. le Maire donne lecture à l'assemblée de la proposition de l'entreprise E.R.G.H., spécialisée dans ce genre de mission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- considérant l'urgence à réaliser le plus rapidement possible ces travaux de remise en état de la route communale du Recoud,

- **ACCEPTE** l'offre de l'entreprise E.R.G.H., dont la société est située à Saint Aupre (38960) et dont le montant de la mission est fixé à **5 511.94 € H.T.** (soit 6 614.33 € TTC)
- **PREND NOTE** que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget,
- **CONFERE** tout pouvoir à M. le Maire pour signer les pièces contractuelles relatives à cette affaire.

Vote Pour : 15 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

BUDGET / FINANCES – Travaux de rénovation de l'église communale de Saint Philibert / Avenant n° 1 maîtrise d'œuvre

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le contenu du contrat de maîtrise d'œuvre passé avec la SARL Multiple pour la restauration de l'église située à Saint Philibert.

Or, il y a lieu de restaurer dans un même temps la croix de mission devant l'église.

M. le Maire donne donc lecture à l'assemblée de la proposition M. Laurent Le Corroller pour cette mission complémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** l'avenant n°1 au contrat initial pour un montant de **1115.00 € H.T.** (soit 1338.00 € TTC) ;
- **PREND NOTE** que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget,
- **CONFÈRE** tout pouvoir à M. le Maire pour signer les pièces contractuelles relatives à cette affaire.

Vote Pour : 15 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

BUDGET / FINANCES – Subvention ADMR (aide à domicile en milieu rural) 2016

M. le Maire fait part du dossier de demande de subvention déposé par l'association ADMR à ENTRE-DEUX-GUIERS au titre de l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant les services rendus par l'association sur la commune :

- **DECIDE** d'allouer la subvention sollicitée d'un montant de **871 €**,
- **AUTORISE** le Maire à établir le mandatement correspondant qui sera imputé à l'article 6574 du budget.

Vote Pour : 15 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

BUDGET / FINANCES – Indemnité de conseil percepneur / année 2015

M. le Maire fait part au Conseil Municipal du montant de l'indemnité de conseil demandée par Mme la Perceptrice de la Trésorerie de Saint Laurent du Pont pour l'année 2015 et demande l'avis du conseil concernant cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **REFUSE** d'allouer l'indemnité de conseil d'un montant de 436 € net à Mme la Perceptrice ;

Vote Pour : 15 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

BUDGET / FINANCES – Travaux de rénovation de l'église communale de Saint Philibert / Mission SPS

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de restauration de l'église située à Saint Philibert vont commencer très prochainement et qu'il y a lieu avant le début des travaux, de missionner un bureau d'études pour une prestation de « coordination sécurité protection de la santé » (SPS).

M. le Maire fait part à l'assemblée de la proposition financière de la société APAVE, agence de Chambéry, située à Ste Hélène du Lac (73800).

Il est précisé que cette mission comprend une phase conception pour un montant de 522 € HT et une phase réalisation pour un montant de 1007.75 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** l'offre proposée pour un montant de **1 529.75 € H.T.** (mille cinq cent vingt neuf euros et 75 cts) ;
- **PREND NOTE** que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget,
- **CONFÈRE** tout pouvoir à M. le Maire pour signer les pièces contractuelles relatives à cette affaire.

Vote Pour : 15 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

BUDGET / FINANCES – Création d'une commission communale pour l'attribution des logements / désignation des membres

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal procède à la création d'une commission communale concernant l'attribution des logements communaux ainsi qu'à la désignation des membres en faisant partie :

1) Commission « Logements » :

Est nommée en qualité de Présidente : Catherine VARVAT

Membres : Frédéric CALVAIRE – Patrice SAULE - Daniel MOLLARD
Fabienne BACCONNIER – Sylvène ALLARD – Hélène MUSOLESI

Vote Pour : 15 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

INFORMATIONS DU MAIRE

Dossier cantine locale

M. le Maire fait le point sur les discussions engagées entre les deux communes de Saint Pierre d'Entremont Isère et Savoie concernant ce projet.

Il rappelle que l'objectif est de préparer sur place les repas pour les enfants en utilisant en partie la production agricole locale. Le conseil municipal prend connaissance du bilan conduit par le Parc sur ce projet de cantine locale.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de ce rapport, trouve l'idée séduisante mais émet plusieurs remarques sur lesquelles il lui semble important de travailler avant de se lancer concrètement dans le projet :

- selon l'étude, le coût unitaire du repas passerait de 7,06 € à 8,27 €. Ce coût supplémentaire semble sous évalué (il conviendrait de réaliser une étude de coût plus détaillée) et, d'autre part, la tendance à la baisse des effectifs de l'école ces dernières années pourrait encore augmenter ce coût.

- le portage des repas aux anciens, actuellement assuré par le prestataire de service (Société Trait'Alpes) ne serait plus assuré.

Concernant le coût des repas, les membres du conseil municipal pensent qu'il est indispensable d'essayer de mutualiser ce service et d'étudier, par exemple, une collaboration avec l'école d'Entremont Le Vieux et/ou l'ESAT. Ceci dans le but de répartir les coûts fixes sur un plus grand nombre de repas et de s'appuyer sur une équipe plus nombreuse pour gérer la cantine et confectionner les repas, ce qui permettrait de sécuriser la gestion des temps de travail (absence, maladie, congés...).

Il est aussi rappelé que le portage des repas est pour la commune de Saint Pierre d'Entremont Isère un service capital, c'est pourquoi il faut étudier et chiffrer une solution qui permette de pérenniser ce service.

Il est également proposé de mettre le rapport du Parc de Chartreuse à disposition du public via le site internet de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

TAP : un bilan est présenté aux membres du conseil ; les résultats sont positifs mais le coût est élevé (20 000 € pour les deux communes de Saint Pierre d'Entremont).

Cérémonie du 11 Novembre 2016 : l'association « Mémoire des Entremonts » va organiser une exposition à l'ancien réfectoire de Saint Pierre d'Entremont Isère (vers la mairie), de 10 H 00 à 18 H 00 sur le thème « Les Entremontais et la communication pendant la guerre de 14-18 », du mercredi 09 au dimanche 13 novembre 2016 ; il est proposé, en collaboration avec les instituteurs de l'école, de participer également à cet événement lors de la cérémonie du 11 novembre.

Restaurant « La Flambée » : l'autorisation est renouvelée pour la mise en place d'une tonnelle devant leur restaurant.

Location de l'ancien réfectoire : compte-tenu de plaintes pour le bruit, il est décidé de limiter la location de cette salle à 22 H 00 maximum.

Fin de séance à 22 H 15.